LE BETON AURA-T-IL LA PEAU DU LITTORAL ?

Pour que l'hebdomadaire «Le Point» fasse sa Une du 10 juin dernier avec un titre aussi virulent que «Littoral : arrêter le massacre» et lance une souscription pour acheter la Pointe du Raz, il faut vraiment que le sujet soit devenu d'actualité. Il était temps. Car depuis bien longtemps les associations adhérentes de France-Nature-Environnement tentent d'alerter l'opinion.

Avec la reprise économique de la décennie 80 et l'habileté croissante des caciques locaux et des promoteurs pour mettre à profit (s) la décentralisation, le littoral français a continué à prendre de sacrés coups. Et ce n'est pas fini, puisque «les coups partis ne se rattrapent jamais», comme on aime à le dire dans ceux des services administratifs qui sont tiraillés par le remords.

Il y a quinze ans, 51% du littoral français étaient déjà urbanisés, soit
2.803 km sur les 5.500 km des côtes de France. Depuis 1975, personne n'avait estimé utile de suivre l'évolution du bétonnage, mais le 10 juin dernier, le président du Conservatoire du littoral, Guy Lengagne, lâchait une estimation douloureuse lors d'un colloque consacré au «littoral de demain» à l'Assemblée Nationale. Durant les quinze dernières années, 1% des espaces naturels du littoral se sont urbanisés chaque année.

En Camargue, le rythme de disparition des milieux naturels a continué à être de 1.000 hectares par an, comme depuis 1942. En quinze ans, 180 ports de plaisance ont poussé sur les côtes françaises. En Bretagne, 17 ports sont en projet ou déjà en construction. Sur la Côte d'Azur, 100 projets de golfs-résidences sont à l'étude et 10 sur les 35 kms de la côte basque, où toutes les communes littorales révisent leur POS. Dans le Var, 19 des 27 communes littorales ont mis leur POS en révision et 200 ZAC attendent dans les cartons. Et pendant ce temps, «Le Monde» se fait le relais de maires bretons qui veulent torpiller la loi-Littoral (5-6 mai 1991, pages Heures Locales)...

Ce n'est un mystère pour personne que la loi Littoral votée en 1986 est bafouée quotidiennement dans sont esprit comme dans sa lettre. Dans sa toute récente enquête, le magazine «Le Point» cachait l'identité de ce haut- fonctionnaire qui avouait que «la moitié des POS ne sont pas conformes à la loi-littoral». On attend encore les Gaudino de l'environnement...

Le ministère le sait bien : dans une étude commandée en 1989 pour faire le point de «l'utilisation et l'adéquation de la réglementation face à l'urbanisation du littoral», tous les points, même arrondis, étaient mis sur les «i» : *«la loi littoral n'a pas entraîné une modification radicale des comportements, ni des porteurs de projets et de leurs opérateurs, ni des acteurs chargés de défendre l'intérêt public du littoral, d'assurer sa protection et sa mise en valeur».*

Il y a un mois, Brice Lalonde a poussé «un coup de gueule», réunissant à faire parler de la même voix le ministre de l'Equipement Paul Quilès : *«chacun se croit le Bon Dieu dans son petit coin de littoral... Des permis de construire illégaux ont été accordés par les maires, l'Etat n'a pas fait son travail et la Commission des sites a souvent été complice».* Rien que ça...

Le classement annoncé il y a quinze jours des Maures, de l'Estérel (avec quel périmètre ?), de l'île d'Yeu et autres salins d'Hyères est une chose, ainsi que l'octroi au Conservatoire du littoral des crédits nécessaires à l'achat de 20.000 hectares supplémentaires. Mais Trébeurden et Saint-Quay c'est fini, Cap-Estérel et «les coups partis» aussi.

Alors que depuis quatre ans, la très bétonnée Costa del Sol connaît une chute de sa fréquentation de 35%, certains élus locaux et promoteurs français persistent à vouloir encore 7.500 places de port, tandis que les experts en tourisme accusent la loi-littoral d'empêcher le développement des communes en «se trompant de cible»!.

Alors, protection de la nature ou développement économique ? Laissant les bétonneurs développer leurs arguments fallacieux et irresponsables (lire l'extrait du «Point»), les associations savent depuis longtemps que la seule solution valable est la bonne coopération des deux, et que la réponse-choc aux aménageurs est : «voulez-vous tuer la poule aux oeufs d'or ?»

Au colloque du mois dernier à l'Assemblée Nationale, le ministre Brice Lalonde s'est fait applaudir en répondant à la question «demain, quel littoral ?» par la réponse «celui d'aujourd'hui». voila qui est clair, et qui nous plait. A 81% des Français aussi. Messieurs les maires, le littoral appartient à ceux qui le regardent.

Robin FLORENT

Cet article est extrait de «LA LETTRE DU HERISSON» de juillet-août 1991.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT qui édite ce mensuel y consacre 15 pages au problème de la destruction du littoral français. Nous vous recommandons vivement la lecture de ce numéro . Vous pouvez l'obtenir (prix du n° 10 F) en écrivant à FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT 57 rue Cuvier 75231 PARIS cedex 05.

Les troupeaux de boeufs, de chevaux, de chèvres et moutons empêchèrent pendant des siècles la reconstitution régulière des forêts. Elles dégénèrent sur de grandes étendues pour aboutir aux formations de buissons et d'épineux des maquis et garrigues. Par ailleurs, l'emploi inconsidéré du feu contribue encore aujourd'hui à jouer un rôle dans la sélection des espèces méditerranéennes à feuillage caduc et compromet sans cesse les efforts de reboisement.

En Europe occidentale, centrale et orientale, les grandes périodes de défrichement commencèrent notablement plus tard. Mais avant la fin du moyen âge, au 15eme siècle, on était déjà largement arrivé au point actuel de la division entre forêts et terres cultivées.

Environ un tiers seulement des surfaces boisées subsista, et nettement moins à l'ouest (Irlande, Grande-Bretagne, Pays-bas), d'avantage dans les zones montagneuses.

Pendant des siècles, les forêts restantes furent la première source d'énergie des ménages et des industries. On créa une forme spéciale de forêt destinée à la production de bois de chauffage tendre (aisément transportable), les "taillis".

Aujourd'hui encore, il en subsiste des milliers d'hectares en France et en Italie. Outre que le bois était le principal matériau de construction, les forêts devaient aussi, comme dans le sud, offrir du fourrage aux animaux d'élevage. De même, les feuilles mortes et l'humus constituaient une source d'engrais importante. C'est pourquoi celles qui n'avaient pas été défrichées initialement, se désertifièrent peu à peu, et dans certaines régions, l'érosion par le vent et l'eau devint une grave menace pour les forêts.

Vers 1800 s'amorça, surtout en Europe centrale, un retournement de tendance. On commença à reboiser les étendues en friche avec des conifères et à exploiter rationnellement les forêts.

Néanmoins, on peut dire qu'en Europe, il n'y a virtuellement plus un seul mètre carré qui soit resté à l'abri de l'influence humaine, si ce n'est dans les régions montagneuses difficilement accessibles du sud-est et dans les régions reculées de Scandinavie et de Russie que de maigres restes de la forêt primitive ont pu se maintenir.

Menaces

Depuis toujours, les forêts ont à supporter de nombreuses charges biotiques et abiotiques, qui ont un effet déterminant sur leur dynamique. Dans les forêts proches de l'océan, l'influence des tempêtes est primordiale. Dans les forêts boréales du nord, dans les forêts à caractère continental de l'est et dans les forêts sèches du sud, le danger principal vient des grands incendies.

La plantation généralisée de conifères dans

les régions autrefois couvertes de feuillus ont certes accru la production quantitative globale, mais aussi les dangers auxquels sont exposées les forêts. Les écosystèmes forestiers éloignés de leurs conditions naturelles se révèlent plus fragiles, d'autant plus que le potentiel de risques d'origine humaine a fortement augmenté.
Les fortes concentrations industrielles régionales et l'importante utilisation d'énergies fossiles, représentent un risque très important. Ainsi, les rejets de dioxyde de soufre (plusieurs millions de tonnes par an), ont entraîné la mort de plusieurs dizaines de milliers d'hectares de forêts, essentiellement dans les régions montagneuses. Une grande incertitude règne actuellement au sujet de variations climatiques déclenchées par la pollution de l'atmosphère terrestre. On pronostique d'inquiétantes élévations des températures moyennes et des années sèches de plus en plus fréquentes. Cette menace concerne principalement les essences bien adaptées au climat maritime, tels les hêtres, les sapins et les épicéas. Les espèces plus résistantes à la sécheresse pourraient en bénéficier (chênes, pins...).

Importance des forêts et leur situation future

Dans seulement peu de régions du monde, les forêts ont des fonctions aussi multiples à remplir qu'en Europe, et cela le plus souvent simultanément.
D'une manière générale, la production de matière première destinée à une industrie du bois fortement développée joue, comme par le passé, un rôle important.
Mais dans une mesure croissante, les forêts assument à présent des fonctions de protection . En résumé, ces fonctions de protection concernent les zones d'absorption de l'eau par le sol, rôle anti-érosion, lieux de repos, zones de repli pour de nombreuses espèces animales et végétales.
Ces objectifs entraînent plusieurs conséquences quant à la composition et à la structuration des forêts. Dans les régions où la production de bois est prioritaire, comme en Europe septentrionale, mais aussi occidentale, les reboisements sur de grandes étendues sont prédominants.
Les espèces "exotiques" fortement productives, originaires surtout d'Amérique du nord, jouent un rôle capital (ex : pins maritimes de l'Alaska, sapins de Sitka...). Ce n'est qu'occasionnellement que l'on trouve, dans les régions plus au sud, des espèces feuillues (peupliers par exemple).
Pour l'instant, davantage encore au stade de projet plutôt qu'à celui de réalisation, la plantation d'espèces à croissance rapide sur des terres agricoles peu rentables et retombant en friche, servira à la production d'énergie tirée de la biomasse.
Par l'intensification de la sylviculture, les forêts deviennent, selon la moyenne européenne, plus jeunes et moins diversifiées, et ainsi, leur vulnérabilité s'accroît. Néanmoins, l'idée commence de plus en plus à s'imposer, du moins en Europe centrale, que les forêts comportant des essences diversifiées, proches de leur composition naturelle et adaptée aux situations locales, sont moins vulnérables et réussissent mieux à long terme à assurer les fonctions de protection. On assiste donc à un timide retour des espèces feuillues et à des types de forêts "naturels". Ce ne sont toutefois que les premiers pas et il faudra attendre des décennies pour constater un changement visible de la situation.
Pour aucun continent, les pronostics sur l'évolution des forêts ne sont aussi favorable que pour l'Europe mais ici aussi, pour le moment, ils sont entourés de nombreuses inquiétudes et incertitudes.

Cet article est extrait de "Le continent des forêts" de Jürgen Huss, paru dans la revue Naturopa.